

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de
Conseillers :

En
exercice 67

Présents 48

Votants 53

Dont 5 procurations

OBJET :

DIRECTION
GENERALE :

SERVICES GENERAUX –

Composition du bureau
communautaire



Certifié exécutoire

Reçu en préfecture
ou en Sous-Préfecture
le : 22/07/2026

Publié ou notifié
le : 22/07/2026

L'an deux mille vingt six le : Jeudi 9 Juillet à 18 H 30
le Conseil Communautaire dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel François
Mitterrand à Cercy la Tour
sous la Présidence de Mme Jocelyne GUÉRIN, Présidente de la
CCBLM.

Date de convocation : 3 Juillet 2026

Etaient présents :

- Achun : Nicolas DECOURCHELLE
- Alluy : /
- Aunay en Bazois : William BARDOT
- Avrée : Martine DUMONT
- Biches : Annie LECERF
- Brinay : Catherine MICHOT Supplée Pierre TISSIER-MARLOT
- Cercy-la-Tour : François COMTE, Florence CIBICK,
Jacques DUBRESSON, Véronique VALET
- Charrin : Hervé GARÇON, Gilles TEULADE
- Châtillon-en-Bazois : Jean-Christophe SAVE,
Christine MASCARELLO,
- Chiddes : Eric VANNIER
- Chouigny : Chantal VACHERON Supplée Thierry LAPORTE
- Dun sur Grandry : Gwendoline CLAISSE
- Fléty : Romain COUGNY
- Fours : David BONGARD
- Isenay : Pascal PETIT
- La Nocle-Maulaix : /
- Lanty : /
- Larochemillay : Nathalie MICHON
- Limanton : Yvette MUNARI-PAUCHARD
Supplée Patrick REVENEAU
- Luzay : Jocelyne GUERIN, Didier GUERIAUX,
Gilles GONIN, Catherine BRESTEAU, Thierry DESCOURS
Jean-Claude DESRAYAUD, Gislaine VINCENT

Envoyé en préfecture le 24/07/2026

Reçu en préfecture le 24/07/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260709-2026_CC_188-DE



.../...

- **Maux** : Alice COURANJOU
- **Millay** : Gilles TALPIN
- **Montambert** : /
- **Montapas** : /
- **Montaron** : /
- **Mont et Marré** : /
- **Montigny sur Canne** : Daniel MAILLAULT

Envoyé en préfecture le 24/07/2026

Reçu en préfecture le 24/07/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260709-2026_CC_188-DE



- **Moulins-Engilbert** : Marie-Claire RANVIER, Manuel HOUSSAIS,
Jean-Paul LAMBOURG, Elisabeth JOSSE
Serge DUCREUZOT

- **Ougny** : /
- **Poil** : Vincent GOU EFFON
- **Préporché** : Fabrice PAUCHARD Supplée Estelle BLAUDIER
- **Rémilly** : Jean-Paul MARGERIN
- **Saint Gratien Savigny** : Jean-Paul REVERDIAU
- **Saint Hilaire Fontaine** : /

- **Saint Honoré les Bains** : Didier BOURLON

- **Saint-Seine** : Jean-Marc GALERA
- **Savigny Poil Fol** : Bruno HERVÉ
- **Semelay** : /
- **Sermages** : Dominique STRIESKA
- **Tamnay en Bazois** : /
- **Tazilly** : Pascal GUERIN
- **Ternant** : /
- **Thaix** : David JOYEUX
- **Tintury** : /
- **Vandenesse** : Yves PERRAUDIN
- **Villapourçon** : Patrick LORGÉ

Procurations de :

- 1- M. Frédéric LEMOINE à M. David BONGARD
- 2- M. Raymond MATHIEU à M. Didier BOURLON
- 3- Mme Florence CHANDIOUX à Mme Jocelyne GUERIN
- 4- M. Michel MULOT à M. François COMTE
- 5- M. Denis ARLAUD à M. Jean-Christophe SAVE

Envoyé en préfecture le 24/07/2026

Reçu en préfecture le 24/07/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260709-2026_CC_188-DE



N° 2026_CC_188

DIRECTION GENERALE : SERVICES GENERAUX -

Composition du bureau communautaire

Madame la Présidente explique que l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que : « *Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.* ».

Le nombre de vice-présidents est limité à 20 % (arrondi à l'entier supérieur) de l'effectif du conseil communautaire (soit 14 dans notre cas), dans la limite de 15 vice-présidents, sauf si la délibération est prise à la majorité des deux tiers, auquel cas ce maximum est de 30 % (arrondi à l'entier inférieur) de l'effectif du conseil communautaire, toujours dans la limite de 15 vice-présidents.

Il est proposé de modifier la composition du bureau communautaire en supprimant le poste d'autre membre du bureau occupé par M. Manuel Houssais, conseiller communautaire délégué à la culture, la communication et la jeunesse et en créant un nouveau poste de Vice-Président afin de rendre cohérent l'organisation de la gouvernance de la CCBLM.

Vu la délibération n°2026_CC_077 du 16 avril 2026 fixant la composition du Bureau communautaire comme suit : la Présidente, 12 vice-présidents et 1 autre membre du bureau,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres

Considérant la démission en date du 8 juillet 2026 de M. Manuel HOUSSAIS de son mandat d'autre membre du bureau, rendue effective le 8 juillet 2026 après acceptation de Madame la Préfète,

Considérant les évolutions souhaitées en terme de gouvernance pour la politique culturelle, de la communication et de la jeunesse,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- décide de modifier la composition du bureau communautaire en :

- **supprimant le poste d'autre membre du bureau,**
- **fixant à 13 le nombre des Vice-présidents au lieu de 12.**

- approuve la composition du bureau communautaire comme telle : la Présidente et 13 Vice-Présidents.

**Le Secrétaire de Séance,
Jean-Marc GALERA.**



**Pour copie certifiée conforme,
Fait à Moulins-Engilbert,
Le 9 Juillet 2026**

**La Présidente,
Jocelyne GUÉRIN.**